

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 651****16 juin 2003****SOMMAIRE**

Amuco S.A.H., Luxembourg . . . . .	31248	Hanner der Kiirch, S.à r.l., Hassel . . . . .	31235
Argent Financement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31236	Helilux S.A., Luxembourg . . . . .	31248
Arrow Electronics Distribution, S.à r.l., Munsbach . . . . .	31204	Henderson Independent Fund, Sicav, Münsbach . . . . .	31240
Arrow Electronics Distribution, S.à r.l., Munsbach . . . . .	31205	IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	31230
Arvensis S.A., Munsbach . . . . .	31206	Kapinvest Europe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31218
Arvensis S.A., Munsbach . . . . .	31207	Katoen Natie International S.A., Luxembourg . . . . .	31211
Athena Venture Capital Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31238	Kontinent Möbel, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	31216
Bcilux, Sicav, Luxembourg . . . . .	31244	Loew Constructions, S.à r.l., Mertert . . . . .	31218
Blue Chip Selection, Sicav, Luxembourg . . . . .	31242	LR Capital Limited, S.à r.l., Munsbach . . . . .	31209
BPB Luxembourg S.A., Munsbach . . . . .	31212	LR Capital Limited, S.à r.l., Munsbach . . . . .	31211
BPB Luxembourg S.A., Munsbach . . . . .	31213	Luxoplastic, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31230
C 3 S.A., Luxembourg . . . . .	31214	Luxteam Four S.A., Luxembourg . . . . .	31237
(The) Carousel Picture Company S.A., Uebersyren . . . . .	31235	New Ronflette S.A., Luxembourg . . . . .	31215
CDT Advisor S.A., Luxembourg . . . . .	31207	Nextra International Sicav (NIS), Luxembourg . . . . .	31239
Château de Beggen S.A., Luxembourg . . . . .	31235	OKW S.A., Luxembourg . . . . .	31237
CPR Universe Sicav, Luxembourg . . . . .	31242	Panase Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31247
Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	31241	Parker Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31229
Crex Investment S.A., Munsbach . . . . .	31202	Participations et Investissements Minéraux S.A., Luxembourg . . . . .	31234
Crex Investment S.A., Munsbach . . . . .	31203	Platanus S.A., Luxembourg . . . . .	31234
Dazzan & Cie, S.à r.l., Kayl . . . . .	31235	Pygmalux Development S.A., Luxembourg . . . . .	31239
Dipta S.A., Munsbach . . . . .	31208	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Sicav, Luxembourg . . . . .	31244
Dipta S.A., Munsbach . . . . .	31209	Rheingold S.A.H., Luxembourg . . . . .	31245
DMF Investments S.A., Luxembourg . . . . .	31211	Rosa S.A., Luxembourg . . . . .	31241
DWS Euro-Bonds (Long) . . . . .	31202	Saphira Development S.A., Luxembourg . . . . .	31238
DWS Euro-Bonds (Short) . . . . .	31202	Seligman Global Horizon Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	31245
Eastern and Financial Trust Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	31229	Stam International I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31219
Emmeti Financière S.A., Luxembourg . . . . .	31227	Standimmo Lux S.A., Luxembourg . . . . .	31239
Espirito Santo International Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	31243	Stepra Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31223
Ethna-Aktiv E . . . . .	31212	Structure Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31222
Finanziaria Regina S.A., Luxembourg . . . . .	31245	T.P.S. Lux Trade S.A., Luxembourg . . . . .	31235
Finanziaria Regina S.A., Luxembourg . . . . .	31246	Tee-Par Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	31246
Firstline Systems S.A., Dalheim . . . . .	31214	Themis Convertible, Sicav, Luxembourg . . . . .	31247
Fonds Général Stratégique, Sicav, Luxembourg . . . . .	31205	Tined Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31241
Garbuio International S.A., Luxembourg . . . . .	31247	Translux Participations S.A., Luxembourg . . . . .	31246
Guyertzeller Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	31238	Uzes S.A., Luxembourg . . . . .	31216
		VMS Luxinter Sicav, Luxembourg . . . . .	31243

**DWS EURO-BONDS (SHORT), Fonds Commun de Placement.  
DWS EURO-BONDS (LONG), Fonds Commun de Placement.**

Mit Wirkung vom 1. Juli 2003 werden die jeweiligen Artikel 17 Anlagepolitik folgendermassen geändert:

Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung einer Rendite in Euro. Das Fondsvermögen wird vorwiegend in Anleihen, Wandelanleihen und sonstigen festverzinslichen Wertpapieren oder Anleihen mit variablem Zinssatz angelegt, die an Börsen oder an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, in einem Staat der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) gehandelt werden, sowie in zulässigen anderen Anlagen. Insbesondere kann der Fonds im Rahmen der Anlagegrenzen des Artikel 4 Absätze 6 und 7 die Möglichkeiten der internationalen Terminmärkte nutzen.

Für den Fonds EURO-BONDS (SHORT) wird Artikel 18 Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis um folgenden Absatz 4 ergänzt:

4. Schalteraufträge werden auch nach 12.00 Uhr eines Bankarbeitstags noch mit dem bis zu diesem Zeitpunkt geltenden Anteilwert berechnet, sofern nicht besondere Umstände für diesen Tag eine erhebliche Änderung des Anteilwerts erwarten lassen.

Luxemburg, den 26. Mai 2003.

DWS INVESTMENT S.A. / DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026789.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

**CREX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.009.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CREX INVESTMENT S.A., having its registered office at L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, incorporated by deed enacted on December 3rd, 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 69 of January 20th, 2000, inscribed at the register Luxembourg section B number 73.009.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Mesancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 4, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 4. first paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Münsbach.»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's registered office to 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4. first paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Münsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREX INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, constituée le 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 20 janvier 2000, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 73.009.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Münsbach.»

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 100, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(027952.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**CREX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.009.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027956.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 75.692.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée (limited liability company), with registered office at L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, incorporated by deed inacted on April 5th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 635 of September 6th, 2000, inscribed at the register Luxembourg section B number 75.692.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 5, first sentence of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:  
«**Art. 5. First sentence.** The registered office of the company is in Münsbach»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first sentence of article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First sentence.** The registered office of the company is in Münsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, constituée suivant acte reçu le 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 635 du 6 septembre 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 75.692.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:  
«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Münsbach.»

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Münsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

J. Elvinger.

(027938.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

---

**ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.692.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027944.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

---

**FONDS GENERAL STRATEGIQUE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.629.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 7 mars 2003*

- La démission de Monsieur Daniel Van Hove est acceptée avec effet au 12 février 2003.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2003*

- Messieurs Carlos Gonzales-Campo, Nicolas Peyrot, Ahmet Eren et Serge D'Orazio sont réélus comme Administrateurs, pour un nouveau terme statutaire d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG est élu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06582. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(026744.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

---

**ARVENSIS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.001.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ARVENSIS S.A., having its registered office at L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, incorporated by deed enacted on December 3rd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 54 of January 17th, 2000, inscribed at the register Luxembourg section B number 73.001.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 4, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Munsbach.»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Munsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARVENSIS S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, constituée le 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 54 du 17 janvier 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 73.001.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:  
«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Munsbach.»

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

*J. Elvinger.*

(027947.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**ARVENSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.001.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*J. Elvinger.*

(027949.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 57.712.

*Auszug aus der Beschlußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 2003 in Luxemburg*

- den Gewinn von EUR 50.205,05 vorzutragen.
- die Kooptation von Herrn Hannes Saleta als Verwaltungsratsmitglied wird ratifiziert.
- die Herren Hannes Saleta, Johann Kernbauer, Serge D'Orazio und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- DELOITTE & TOUCHE, LUXEMBURG wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06597. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026741.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

**DIPTA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.012.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DIPTA S.A., having its registered office at L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, incorporated by deed enacted on December 3rd, 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 84 of January 25th 2000, inscribed at the register Luxembourg section B number 73.012.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 4, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:  
«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Munsbach.»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Munsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIPTA S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, constituée le 3 décembre 1999, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 25 janvier 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 73.012.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.



III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:  
«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Munsbach.»

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 17CS, fol. 84, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(027958.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**DIPTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.012.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027961.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**LR CAPITAL LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: United Kingdom.

Effective place of management and principal establishment: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 76.972.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LR CAPITAL LIMITED, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), incorporated at October 2nd 1925, having its registered office at Eagle Way, Brentwood, Essex, CM 13 3BW (United Kingdom) and which its effective place of management and principal establishment has been transferred at Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, on June 28th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 892 of December 15th, 2000, inscribed at the register Luxembourg section B number 76.972.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's effective place of management and principal establishment to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 3, second paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 3. Second paragraph.** The Company has its effective place of management and principal establishment in Munsbach.»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's effective place of management and principal establishment to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the second paragraph of article three of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3. Second paragraph.** The Company has its effective place of management and principal establishment in Munsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LR CAPITAL LIMITED, S.à r.l., constituée le 2 octobre 1925, ayant son siège social à Eagle Way, Brentwood, Essex, CM13 3BW (Royaume-Uni) et dont le siège de direction effective et le principal établissement a été transféré à Luxembourg, au 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, suivant acte reçu le 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 15 décembre 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 76.972.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de direction effective et de principal établissement au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Deuxième paragraphe.** La société a son siège de direction effective et de principal établissement à Munsbach.»

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège de direction effective et de principal établissement de la société de L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Deuxième paragraphe.** La société a son siège de direction effective et de principal établissement à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, 138S, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(028086.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**LR CAPITAL LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Royaume-Uni.

Siège de direction effective et principal établissement: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.972.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(028089.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

---

**KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTL FINANCE GROUP).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.324.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 avril 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Frin, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Laura Molenkamp.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

*Pour KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A. (anc. INTL FINANCE GROUP)*

C. Speecke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05737. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026459.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**DMF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 78.378.

Le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

M. Jean-Pierre Higuët, né le 23 novembre 1960 à Couvin, demeurant 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

M. Pierre Schill, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

M. Frédéric Deflorenne, né le 4 octobre 1973 à Charleroi, demeurant 111 Waistrooss, L-5440 Remerschen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05372. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026594.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**ETHNA-AKTIV E, Fonds Commun de Placement.***Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Sondervermögens*

Die LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A. (die «Depotbank») beschlossen, Artikel 3, Nr. 3 sowie Artikel 5 des Sonderreglements zu dem Sondervermögen ETHNA-AKTIV E zu ändern.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 3 - Fondswährung, Bewertung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen - Nr. 3 des Sonderreglements lautet künftig wie folgt:

«3. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäss Artikel 7 des Verwaltungsreglements. Auf den Anteilwert kann ein Ausgabeaufschlag von bis zu 3% des Anteilwertes zugunsten der Vertriebsstellen erhoben werden. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.»

Der geänderte Wortlaut von Artikel 5 - Depotbank des Sonderreglements lautet künftig wie folgt:

«Depotbank ist die LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Luxemburg.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung dieses Änderungsbeschlusses in Kraft. Dieser Änderungsbeschluss wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 16. Mai 2003.

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

*Unterschriften / Unterschriften*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05441. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027151.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 62.518.

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BPB LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, incorporated by deed inacted on December 30th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 420 of April 14th, 1998, inscribed at the register Luxembourg section B number 62.518.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 2, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach».

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article two of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BPB LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, constituée le 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 420 du 14 avril 1998, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 62.518.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social de la société est établi à Münsbach.»

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

#### Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social de la société est établi à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

J. Elvinger.

(027931.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

#### BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 62.518.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 juin 2003.

(027932.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

**FIRSTLINE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5682 Dalheim, Baachhiel.

R. C. Luxembourg B 80.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026525.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**C 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 82.763.

L'an deux mille trois, le 8 mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C 3 S.A., avec siège social à L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes, (R. C. Luxembourg section B numéro 82.763), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1243 du 28 décembre 2001,

ayant un capital social fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en soixante (60) actions de cinq cent cinquante euros (550,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Monique Etienne, architecte, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur René Muller, architecte, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Chrescht KLein, architecte, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont exclusivement nominatives.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 4. Premier alinéa.**

Les actions sont exclusivement nominatives.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Etienne, R. Muller, C. KLein, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2003, vol. 522, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2003.

J. Seckler.

(024648.2/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**NEW RONFLETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.353.

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW RONFLETTE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, issue de la scission de la société anonyme RONFLETTE S.A., ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 59.353, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2003, en voie de publication au Mémorial, cette dernière a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 465 du 27 août 1997,

ayant un capital social de trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euro, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2003, vol. 522, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2003.

J. Seckler.

(024652.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**UZES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.990.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 mars 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 11 mars 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Virginia Matagne en remplacement de Madame Cynthia Wald.

Ensuite cette même Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 août 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Virginia Matagne.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

*Pour UZES, Société Anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06083. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026444.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**KONTINENT MÖBEL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 15.677.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit allemand DEUTSCHE MÖBEL GROSSEINKAUF, G.m.b.H., avec siège social à D-45891 Gelsenkirchen, Benzstrasse 4, (Allemagne),

ici représentée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée KONTINENT MÖBEL, G.m.b.H., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 15.677), avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 25 janvier 1978, publié au Mémorial C numéro 55 du 20 mars 1978,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 1990, publié au Mémorial C numéro 316 du 7 septembre 1990,

et dont le capital social a été converti du franc luxembourgeois en euros suivant résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 843 du 4 juin 2002.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

*Première résolution*

L'associée unique constate la cession par:

La société de droit allemand REGENT MÖBEL GROSSEINKAUF, G.m.b.H. & CO KG, avec siège social à D-45891 Gelsenkirchen, Benzstrasse 4, (Allemagne), a cédé une (1) parts sociale à la prédésignée société DEUTSCHE MÖBEL GROSSEINKAUF, G.m.b.H.

L'associée unique considère cette cession de parts sociales comme dûment significées à la société, conformément à l'article 1.690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de dissoudre la société à responsabilité limitée KONTINENT MÖBEL, G.m.b.H., avec effet immédiat et de reprendre personnellement tout l'actif et passif.



Il s'en suit que la société est à considérer, avec effet à partir de ce jour, comme définitivement dissoute et que la liquidation est clôturée.

*Troisième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigés en allemand suivis d'une version française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausenddreie, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes DEUTSCHE MÖBEL GROSSEINKAUF, G.m.b.H., mit Sitz in D-45891 Gelsenkirchen, Benzstrasse 4, (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Dame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, beruflich wohnhaft in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONTINENT MÖBEL, G.m.b.H., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 15.677), mit einem Gesellschaftskapital von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünf und zwanzig Euro (EUR 25,-).

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jacqueline Hansen-Peffer, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Capellen, am 25. Januar 1978, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 55 vom 20. März 1978,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Februar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 316 vom 7. September 1990,

deren Gesellschaftskapital wurde vom Luxemburger Franken in Euro umgewandelt, gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 843 vom 4. Juni 2002.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin stellt folgende Abtretung von Gesellschaftsanteilen fest:

Die Gesellschaft deutschen Rechtes REGENT MÖBEL GROSSEINKAUF, G.m.b.H. & CO KG, mit Sitz in D-45891 Gelsenkirchen, Benzstrasse 4, (Bundesrepublik Deutschland), trat ein (1) Gesellschaftsanteil an die vorgenannte Gesellschaft DEUTSCHE MÖBEL GROSSEINKAUF, G.m.b.H., ab.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1.690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst nunmehr die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONTINENT MÖBEL, G.m.b.H., mit sofortiger Wirkung aufzulösen und die gesamten Aktiva und Passiva persönlich zu übernehmen.

Daraus ergibt sich dass die Gesellschaft, mit Wirkung vom heutigen Tage an, als definitiv aufgelöst und die Liquidation als abgeschlossen zu betrachten ist.

*Dritter Beschluss*

Den Geschäftsführern wird volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

*Vierter Beschluss*

Die Geschäftsbücher werden während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, aufbewahrt.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer französischen Übersetzung; auf Antrag der Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des deutschen und des französischen Textes ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2003, vol. 522, fol. 49, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Hinterlegung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. Mai 2003.

J. Seckler.

(026647.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.653.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Puis cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice au 31 décembre 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jacques Clayes, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Le mandat du Commissaire au Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, rue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026455.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**LOEW CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6866 Mertert.

R. C. Luxembourg B 82.898.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour LOEW CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026649.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 93.638.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the eighteenth of April.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STAM EUROPE SAS, a company incorporated under the laws of France, having its registered office in F-75002 Paris, 35 Avenue de l'Opéra, registered in the Companies Register of Paris, under the number RC B 414 712 687,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Gilles Lecomte, accountant, residing in Somme-Leuze (Belgium) and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Thionville (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holder B and proxy holder A,

by virtue of a proxy given on April 10, 2003, which proxy, after having been signed by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euros (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by STAM EUROPE SAS, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandates is unlimited and it has the power to bind the company by its single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STAM EUROPE SAS, une société de droit français, ayant son siège social à F-75002 Paris, 35 avenue de l'Opéra, inscrite au Registre de Commerce de Paris, sous le numéro RC B 414 712 687,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant à Somme-Leuze (Belgique) et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Thionville (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondé de pouvoir B et fondé de pouvoir A,

en vertu d'une procuration du 10 avril 2003, laquelle procuration après avoir été signée par les comparants, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par STAM EUROPE SAS, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Lecomte, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 49, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(026975.3/220/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

### **STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.452.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 mai 2003, a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

*Pour STRUCTURE HOLDING S.A.*

J. Claeys

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05769. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026462.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**STEPRA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.630.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth of May.

Before Us, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, and Mr Delio Cipolletta, lawyer, both with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting as attorneys-in-fact «A» and «B» entitled to jointly commit the Company.

Such appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration****Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of STEPRA HOLDING, S.à r.l.**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partner(s), or in case of transfer within the same municipality, by the decision of the manager(s).

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.**Title II.- Capital - Shares****Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-four thousand and eight hundred (24,800.-) Euros (EUR), represented by two hundred and forty-eight (248) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in conformity with article 189 of the law of August 10, 1915, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Title III.- Management****Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the manager(s).

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of July 31, 1929 on holding companies.

##### *Subscription and Payment*

All the shares have been entirely subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-four thousand and eight hundred (24,800.-) Euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2003.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand two hundred and fifty (EUR 1,250.-) Euros.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an undefined period:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.



**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, tous les deux avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en tant que représentants «A» et «B» avec pouvoir d'engager la Société conjointement.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de STEPRA HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés ou en cas de transfert au sein d'une même commune, par décision du ou des gérants.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR), représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature de toute personne dûment désignée à cet effet par le ou les gérants.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

##### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 9. – Reçu 248 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026948.3/230/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

**EMMETI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 93.463.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit italien EMMETI SPA, avec siège social à I-33074 Fontanafredda, Via Brigata Osoppo, 166, (Italie),

ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, à constituer et dont les statuts ont été arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de EMMETI FINANCIERE S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit italien EMMETI SPA, avec siège social à I-33074 Fontanafredda, Via Brigata Osoppo, 166, (Italie), mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	1.499
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, une action .....	1
Total: mille cinq cents actions .....	1.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille sept cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira, (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2003, vol. 522, fol. 43, case 4. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schliink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2003.

J. Seckler.

(024661.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.952.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Astrid Galassi.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue Monterey, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour PARKER HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026456.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**EASTERN AND FINANCIAL TRUST COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.958.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2000 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2002, les mandats des administrateurs:

- Madame Francine Herkes, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour un nouveau terme de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour un nouveau terme de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 février 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour EASTERN AND FINANCIAL TRUST COMPANY

I. Wieme

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026460.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.741.

*Extract of the circular resolution taken by the Board of Directors of May 12, 2003.*

It is resolved:

- to transfer the registered office of the above mentioned company from L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen to 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Certified true extract

For IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026745.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

**LUXOPLASTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 93.628.

#### STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-first of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. B No 40.722, with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes,

here represented by Mrs Ana Dias, private employee, residing at L-1253 Luxembourg, 57, rue Antoine Meyer, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 16th, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, has incorporated a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

#### **Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them.

The Company may borrow and grant to the companies, in which it has participating interests, as well as to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of LUXOPLASTIC, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof the sole member takes all decisions which exceed the powers of the managers.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet -Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Interim dividends may be distributed in compliance with the legal provisions.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by EUROLEX MANAGEMENT S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euros is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31st of December 2003.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty (1,650.-) Euros.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an indefinite period:  
 - EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. B No 40.722, a company with its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
 The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the Appearer, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. B n° 40.722, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes,

ici représentée par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à L-1253 Luxembourg, 57, rue Antoine Meyer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mai 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination -Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct, et à des tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de LUXOPLASTIC, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués suivant les dispositions légales.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par EUROLEX MANAGEMENT S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents cinquante (1.650,-) euros.

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. B n° 40.722, une société avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Dias, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 87, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026946.3/230/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

**PLATANUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.476.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Cette même Assemblée Générale Ordinaire a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, S.à r.l., 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

*Pour PLATANUS S.A.*

M. Juncker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05742. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026458.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 53.179.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003,

les mandats des administrateurs:

- Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Pierre Hanin, administrateur de sociétés, 98, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles,
- Monsieur Léon A. Lhoist, administrateur de sociétés, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Woluwé St. Pierre,
- Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Pierre Berghmans, administrateur de sociétés, 1, rue de Hoyoux, B-4560 Clavier Les Avins en Condroz,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

*Pour PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX*

D. Van Reeth

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05866. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026461.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

**DAZZAN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3637 Kayl, 41, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.765.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2003.

DAZZAN ET CIE, S.à r.l.

Signature

(026575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**THE CAROUSEL PICTURE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 50.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour THE CAROUSEL PICTURE COMPANY S.A.

Signature

(026587.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**CHÂTEAU DE BEGGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 1, rue Belle-Vue.  
R. C. Luxembourg B 4.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**T.P.S. LUX TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 143, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 74.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour T.P.S. LUX TRADE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026659.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**HANNER DER KIIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5761 Hassel, 4, rue de Dalheim.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour HANNER DER KIRCH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

---

**ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.619.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and three, on the thirteenth of May.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla, (British West Indies),

here represented by Mr Gilles du Roy, accountant manager, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing mandatory, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the limited liability company ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, (R. C. S. Luxembourg section B number 80,619), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th of January 2001, published in the Mémorial C number 782 of the 19th of September 2001.

II.- That the company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up.

III.- That appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the company.

IV.- That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the company ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party, represented as said before, declares that each and all liabilities of the company ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., have been settled.

VI.- That it is witnessed that the appearing party, represented as said before, is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers for the performance of their assignment.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

**Costs**

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred Euros.

**Statement**

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla, (British West Indies), ici représentée par Monsieur Gilles du Roy, accountant manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 80.619), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 782 du 19 septembre 2001.

II.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la prédite société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la société ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société ARGENT FINANCEMENT, S.à r.l., est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française.

A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. du Roy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2003, vol. 522, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2003.

J. Seckler.

(026639.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

#### **LUXTEAM FOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.073.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 mai 2003 que M. Patrick Aflalo a été nommé au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06309. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026479.3/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

#### **OKW S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.545.

The Shareholders of OKW S.A. are hereby convened to attend the

#### ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on *July 16th, 2003* at 4.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

#### *Agenda:*

- Report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the financial year ended 31 December 2002;
- Approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the financial year ended 31 December 2002;
- Allocation of the results of the financial year ended 31 December 2002;
- Discharge to the Board of Directors and to the Statutory Auditor;
- Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

I (03374/710/19)

*The Board of Directors.*

**GUYERZELLER FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 85.606.

Die

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre des GUYERZELLER FUND wird am Gesellschaftssitz, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, am 2. Juli 2003 um 11.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates.
  - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer.
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002/2003.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2002/2003.
4. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2003/2004.
5. Sonstiges.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

**GUYERZELLER FUND**

*Der Verwaltungsrat*

I (03268/755/23)

---

**ATHENA VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.022.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03348/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03352/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PYGMALUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 82.414.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03353/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 78.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03354/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NEXTRA INTERNATIONAL SICAV (NIS), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.690.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que le Conseil d'administration de NIS a pris les décisions suivantes le 22 avril 2003:

I. Changement de la dénomination, de la politique d'investissement et du benchmark de référence du compartiment «NIS-EUROPE VALUE EQUITIES».

La dénomination, la politique d'investissement et le benchmark de référence du compartiment «NIS-EUROPE VALUE EQUITIES» seront modifiés comme suit, avec effet au 17 juillet 2003:

Nouvelle dénomination du compartiment: NIS-Europe EMU Equities.

Nouvelle politique d'investissement du compartiment: Ce compartiment sera principalement composé de valeurs mobilières à revenu variable, telles que actions, warrants sur valeurs mobilières, obligations convertibles, émises principalement par des émetteurs des pays européens ayant adhéré à l'Euro et libellées principalement en Euro. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire. Les facteurs de risque concernant les warrants sur valeurs mobilières indiqués au point 2 de la Première Partie du Prospectus s'appliquent à ce compartiment.

Nouveau benchmark de référence pour le calcul de la commission de performance: 100% MSCI EMU.

II. Fusion entre les compartiments «NIS-Scudo 1» et «NIS-Scudo».

En vue de compléter le processus de rationalisation et d'innovation de la gamme de produits offerts de la SICAV, le compartiment NIS-Scudo 1 sera absorbé par le compartiment NIS-Scudo, le compartiment absorbant, avec effet au 21 juillet 2003.

Les actions du compartiment absorbé seront échangées proportionnellement en actions de même catégorie du compartiment absorbant.

Les actionnaires recevront, à la date de la fusion, un nombre d'actions du compartiment absorbant proportionnel aux actifs nets apportés à ce compartiment. La fusion sera faite sur base de la valeur nette d'inventaire des compartiments concernés déterminée en date du 21 juillet 2003, sans application d'aucune commission.

Les caractéristiques du compartiment absorbant se différencient de celles du compartiment absorbé sur les points suivants:

a) Politique d'investissement: La politique d'investissement consiste à préserver, au terme d'un horizon temporel de 3 ans, le capital initialement souscrit par l'investisseur, sans que cela constitue une garantie formelle. A cette fin et pour maximiser le rendement du portefeuille, les actifs nets du compartiment sont investis en valeurs mobilières telles que obligations et actions. Les investissements en obligations et en actions (ces dernières limitées à un maximum de 2/3 du portefeuille) varieront de façon systématique sur base de règles quantitatives liées au développement du marché. Les actions seront émises par des émetteurs européens, tandis que les obligations seront émises par des émetteurs des pays de la zone Euro.

Le gestionnaire utilise des techniques spécifiques (portfolio insurance) qui permettent de reproduire le profil financier d'une option même si les produits dérivés ne sont pas utilisés. Cette méthode de gestion est particulièrement efficace même en cas de variations imprévues des actifs sous gestion. La protection du capital est également réalisée à travers des techniques de consolidation (lock-in) des profits (consolidation des résultats chaque fois que l'indice de référence réalise une performance supérieure aux niveaux prédéfinis par le gestionnaire).

Les techniques de gestion utilisées pour protéger le capital en cas de baisse des marchés, impliquent, par contre, une participation plus faible en cas de croissance de ces derniers.

b) Montant minimal de souscription courante: Euro 2.500,-.

c) Fréquence de la VNI: Journalière.

d) Droits d'entrée et de sortie: Aucun droit d'entrée ou de sortie n'est prévu.

e) Conversion d'actions et commission: La conversion est passible d'une commission maximum de 3% si le compartiment bénéficiaire prévoit un droit d'entrée en faveur de l'Agent placeur.

f) Commission du conseil, de gestion et de placement: Une commission, payable mensuellement, basée sur les actifs nets moyens de chaque classe d'actions et incluant la rémunération fixe du conseiller, du gestionnaire et des agents placeurs sera octroyée respectivement à ces trois intervenants. Cette commission est de 0,80% pour les compartiments publics et il n'y aura pas de commission pour les compartiments réservés aux institutionnels.

g) Commission de performance: Une commission variable pourra être perçue seulement dans le cas où la performance positive du compartiment (au net des autres coûts à charge du fonds) est supérieure à 133% de la performance de l'Indice MTS BOT. Cette commission ne pourra néanmoins pas excéder 0,80% par an de la Valeur Nette d'Inventaire. La méthode de calcul de cette commission est décrite à l'annexe 1 du Prospectus.

En ce qui concerne le compartiment absorbé, la période de souscription «no load» se terminera le 21 juillet 2003.

Les actionnaires n'approuvant pas les changements susmentionnés auront la possibilité de se rendre auprès des agents placeurs pour demander le remboursement de leurs actions sans frais jusqu'au 17 juillet 2003. A l'expiration de ce délai, ces décisions engageront l'ensemble des actionnaires desdits compartiments.

Les actionnaires pourront se procurer gratuitement une copie du prospectus d'émission auprès du siège social de la SICAV ou de la Banque Correspondante en Italie.  
(03373/755/64)

*Le Conseil d'Administration.*

## **HENDERSON INDEPENDENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 51.541.

Notice is hereby given that the

### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the HENDERSON INDEPENDENT FUND (the «Corporation») will be held before notary at 23, avenue de la Porte-Neuve on 30 June 2003 at 10.00 a.m., in order to deliberate upon the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Decision on the dissolution of the Corporation.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

The quorum required by law in respect of all items of the agenda is a least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolution on each item of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Furthermore, shareholders are informed that:

- the calculation of the net asset value per share of the sub-fund will be suspended as of 24 June 2003 and that as a consequence thereof no more subscription, conversion or redemption requests will be accepted in the sub-fund as of such date;
- the expenses to be borne by the Corporation in connection with the liquidation of the Corporation should not exceed Euros 37,000 and have been funded.



If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual can be obtained from the administrator. The form should be returned to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, for the attention of Lorna Ros, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg at least two Luxembourg working days prior to the Extraordinary General Meeting.

Luxembourg, 16 June 2003.  
(03369/1176/28)

*By order of the Board of Directors.*

**TINED HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 40.464.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03355/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Distribution au 16 juin 2003 aux porteurs de parts de la classe -A- des fonds communs de placement luxembourgeois suivants:

(date ex-coupon: 16 juin 2003  
XMTCH (LUX) on MSCI Euro  
ISIN: LU0154139132  
Montant: EUR 0,85

date de paiement: 18 juin 2003)

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement les derniers rapports annuels et semestriels ainsi que le prospectus au siège de la société de gestion, XMTCH MANAGEMENT COMPANY et à celui du représentant en Suisse, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, Zürich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2003.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures  
(03357/736/18)

**ROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 11.297.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 30 juin 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination et démission
6. Divers

I (03372/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**BLUE CHIP SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 71.119.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on Wednesday, *June 25, 2003* at 5.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 28, 2003
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company.

II (02955/584/21)

*The Board of Directors.*

**CPR UNIVERSE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.553.

The Shareholders are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on *30 June 2003* at 11.00 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG with the following agenda:

*Agenda:*

1. to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 28 May 2003 and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.
2. to approve the merger of CPR UNIVERSE («CPR») with CREDIT AGRICOLE FUNDS («CAF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg upon hearing
  - the report of the Directors of CPR UNIVERSE in relation to the Merger Proposal; and
  - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies, on the effective day as shall be decided by the extraordinary general meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day»).
3. to approve that CAF shall issue to the shareholders of CPR UNIVERSE -Consumers without charge, shares in registered form without par value of CAF-Global Consumer portfolio (the «New Shares») (including fractional shares up to three decimal places) in accordance with the Merger Proposal in exchange for the contribution of all assets and liabilities of CPR UNIVERSE, on the basis of the shareholders' register of CPR UNIVERSE on the Effective Day as defined in the Merger Proposal.
4. to approve that the New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of CAF-Global Consumer portfolio for each share they own of the CPR UNIVERSE -Consumers being merged.  
The New Shares will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of the CPR UNIVERSE -Consumers prevailing on the Effective Day.
5. to accept that shareholders of class A of CPR UNIVERSE -Consumers shall receive accumulation shares of Classic Sub-Class in the CAF-Global Consumer. Shareholders of class B of CPR UNIVERSE -Consumers shall receive distribution shares of Classic Sub Class in the CAF-Global Consumer; and to accept that shareholders of CPR UNIVERSE -Consumers who qualify and demonstrate sufficiently that they qualify as institutionals (by providing the central administration with sufficient evidence) shall receive accumulation shares of Institutional Sub-Class in CAF-Global Consumer.
6. to take note that as from the Effective Day, all assets and liabilities of CPR UNIVERSE shall be transferred to CAF into its Global Consumer portfolio and for accounting purposes the operations of CPR UNIVERSE will be considered as accomplished for the account of CAF-Global Consumer.
7. to take note that as a result of the Merger, CPR UNIVERSE shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

8. to take note that the shareholders of CPR UNIVERSE shall automatically be registered in the share register of CAF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of CPR UNIVERSE.
9. to accept that upon request, registered share certificates of CAF-Global Consumer Portfolio shall be issued by the Transfer Agent of CAF to the former shareholders of CPR UNIVERSE so requesting in writing.
10. to accept that as from the Effective Day, shares of CAF-Global Consumer Portfolio attributed to shareholders of CPR UNIVERSE shall in all respects have the same rights as those in CAF-Global Consumer issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
11. to grant discharge to the directors of CPR UNIVERSE for the proper performance of their duties during the period running from 1st January 2003 until the Effective Day of the merger as defined in the Merger Proposal provided that final discharge will be granted at the annual general meeting of CAF to be held on October 31, 2003.
12. Miscellaneous.

The Extraordinary General Meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items 1) to 12) on the agenda of the Extraordinary General Meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK Luxembourg at its address above to the attention of Mrs Céline Gutter fax: (+352) 4767 3781 by no later than 26 June 2003.

Luxembourg, May 30, 2003.

II (02858/755/60)

*The Board of Directors.*

**VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 30.852.

Les Actionnaires de VMS LUXINTER SICAV (la «Société») sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société le mardi 24 juin 2003 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice social clos au 31 mars 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social au 31 mars 2003.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter, à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (02957/755/27)

*Le Conseil d'Administration.*

**ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 juin 2003 à 9.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02995/521/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**BCILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.178.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 25 juin 2003 à 11.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 mars 2003;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2003;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseurs d'Entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
II (03037/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBOURG) FONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1A, parc d'activité Syrdall.  
H. R. Luxemburg B 45.656.

Einladung an die Anteilhaber zur

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

und zur

## AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBOURG) FONDS (die «Gesellschaft»), die am 24. Juni 2003 um 11.00 Uhr und am 24. Juni 2003 um 11.15 Uhr in 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg stattfinden werden, um über die nachfolgenden Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschließen:

## I) Ordentliche Generalversammlung

*Tagesordnung:*

1. Erörterung und Genehmigung des Lageberichts des Verwaltungsrates;
2. Erörterung des Berichts des Abschlußprüfers;
3. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr per 31. März 2003;
4. Feststellung des Geschäftsergebnisses und Beschließung der Gewinnverwendung;
5. Entlastung der Verwaltungsräte für das Geschäftsjahr per 31. März 2003.
6. Wahl der Verwaltungsräte bis zum Abhalten der Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004;
7. Wahl des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bis zum Abhalten der Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004;
8. Verschiedenes.

Abstimmungen werden mit der einfachen Stimmenmehrheit der anwesenden und abgegebenen Stimmen entschieden. Eine Anteil berechtigt zu einer Stimme.

## II) Außerordentliche Generalversammlung

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, nach 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg-Stadt, und anschließende Änderung des ersten Satzes des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:  
«Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.»
2. Änderung des Artikels 23 Ziffer C. (c) zum Zwecke der Beseitigung der Querhaftung und entsprechende Entfernung des folgenden zweiten Halbsatzes unter Ziffer (c):  
«sämtliche Verbindlichkeiten, zu welcher Masse auch immer sie gehören, verpflichtet jedoch die Gesellschaft als ein Ganzes, sofern keine abweichende Vereinbarung mit den Gläubigern besteht;»

Die Beschlußfähigkeit der Außerordentlichen Generalversammlung verlangt, daß wenigstens 50% der sich Umlauf befindlichen Anteile vertreten sind. Beschlüsse benötigen eine Mehrheit von zwei Dritteln der vertretenen Aktien. Unabhängig vom Inventarwert berechtigt ein Anteil zu einer Stimme.

Falls die Außerordentlichen Generalversammlung nicht beschlußfähig ist, kann eine Außerordentliche Generalversammlung einberufen werden, welche unabhängig von den vertretenen Anteilen beschlußfähig sein wird und an welcher Beschlüsse mit der oben beschriebenen Mehrheit angenommen werden können.

Jeder Anteilhaber kann sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Sollte es Ihnen nicht möglich sein, an der Ordentlichen Generalversammlung und/oder der Außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, können

Sie ein Bevollmächtigungsformular am Sitz der Gesellschaft oder beim Schweizer Verband der Raiffeisenbanken, Vadianstr., 17, 9001 St. Gallen, anfragen und bis zum 23. Juni an obige Adresse per Post/Telefax zurücksenden.

Luxemburg, 6. Juni 2003.

*Im Namen des Verwaltungsrates des RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBOURG) FONDS*

R. Signer

*Vorsitzender des Verwaltungsrates*

II (03035/1176/50)

---

**SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 58.792.

We have the pleasure of inviting you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders, which will be held on *June 25, 2003* at 11.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of March 31, 2003 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and the Auditor for the fiscal year ended March 31, 2003.
4. Action on nomination for the re-election of the following Directors for the ensuing fiscal year:
  - Paul C. Guidone.
  - Stephen J. Hodgdon.
  - Richard M. Potocki.
  - Rodney G.D. Smith.
  - Brian T. Zino.
5. Action on nomination for the re-election of the Auditor for the ensuing fiscal year.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (03149/755/25)

*By order of the Board of Directors.*

---

**RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, le *27 juin 2003* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat net.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03241/267/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANZIARIA REGINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.876.

A la demande d'un actionnaire et en vertu des dispositions légales, nous avons l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *25 juin 2003* à 15.00 heures à L-2227 Luxembourg, 18 avenue de la Porte Neuve pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 15 des statuts en introduisant un quorum de présence et de majorité qualifiées pour l'Assemblée tant ordinaire qu'extraordinaire par l'incorporation après le 2<sup>ème</sup> alinéa actuel, d'un alinéa libellé comme suit:

«L'assemblée tant ordinaire qu'extraordinaire ne délibère valablement que si les 3/4 du capital sont représentés. Les résolutions pour être valables, devront réunir les 3/4 au moins des actionnaires présents ou représentés.»  
Au cas où pour une cause de désaccord irrémédiable entre les actionnaires et M. J.M. Droulers, le quorum et la majorité qualifiée ne peuvent être atteints dans un délai raisonnable, la société sera dissoute.

2. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration*

P. Nodari

*Président*

II (03272/000/23)

---

**TEE-PAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 73.650.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03248/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRANSLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03247/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANZIARIA REGINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.876.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la Société FINANZIARIA REGINA S.A. qui se tiendra le 25 juin 2003 à 10.00 heures à L-2227 Luxembourg, 18 avenue de la Porte Neuve pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Elections statutaires;
7. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration*

P. Nodari

*Président*

II (03273/000/22)

---

**PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.279.

Les actionnaires de la société sont par la présente convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra de manière exceptionnelle le 26 juin 2003 à 15.30 heures au 59, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Approbation des comptes au 31 décembre 1999;
- Commentaire sur le retard dans la préparation des comptes 1999;
- Affectation du 5% du bénéfice de l'exercice à la réserve légale;
- Report du résultat à l'exercice suivant;
- Décharge aux administrateurs pour la période de leur mandat;
- Décharge au commissaires aux comptes pour la période de son mandat;
- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- Ratification du conseil d'administration du 24 février 2003 décidant de transférer le siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Divers.

II (03274/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GARBUIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.770.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219, le 25 juin 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 octobre 2002.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire.
4. Révocation de M. Clarimbaldo Tognana de son poste d'administrateur et son remplacement.
5. Divers.

II (03245/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**THEMIS CONVERTIBLE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.714.

L'assemblée extraordinaire de la sicav sous rubrique convoquée le 27 mai 2003 à 10.15 heures n'ayant pas réuni le quorum nécessaire requis par l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration décide de reconvoquer les actionnaires à la date suivante:

Les actionnaires de THEMIS CONVERTIBLE sont invités à participer à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg 39, allée Scheffer, le 2 juillet 2003 à 10.15 heures.

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la sicav THEMIS CONVERTIBLE

2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Divers

Le conseil a proposé de nommer KPMG - Financial Advisory Services Liquidateur du Fonds.

Le Réviseur d'Entreprises de la Sicav, PricewaterhouseCoopers, sera chargé de faire un rapport sur la liquidation.

Les demandes de souscription et de rachat sont suspendues à compter de la publication du présent avis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera régulièrement constituée et pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital présent ou représenté et les résolutions, pour être valables, seront approuvées par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (02857/755/25)

Le Conseil d'Administration.

---

**AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juin 2003 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (02223/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

---

**HELILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 66.084.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03246/817/18)

Le Conseil d'Administration.

---